



CLASSIQUES
GARNIER

MOTHU (Alain), « Éditorial : “La plume est une vierge” », *La Lettre clandestine*, n° 7, 1998, *L'identification du texte clandestin aux XVIIe et XVIIIe siècles*

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-17286-4.p.0009](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17286-4.p.0009)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 1999. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉDITORIAL

La plume est une vierge...

et l'imprimerie une putain (*Est virgo hec penna, meretrix est stampificata*). Cette exclamation de Filippo di Strata, dominicain vénitien vivant à la charnière des XV^e et XVI^e siècles¹, ne nous paraît pas indigne de figurer en tête de cette septième livraison de *La Lettre clandestine*.

Que signifiait cette formule pour celui qui la proférait à la fin du XV^e siècle ? Laissons Roger Chartier la commenter pour nous :

« Pour lui [Filippo di Strata], l'imprimerie est plusieurs fois coupable : elle corrompt les textes, mis en circulation dans des éditions hâtives et fautives, composées pour le seul profit ; elle corrompt les esprits en diffusant des textes immoraux et hétérodoxes, soustraits au contrôle des autorités ecclésiastiques ; elle corrompt le savoir lui-même, avili du seul fait de sa divulgation auprès des ignorants. »²

Cette symbolique virginale qui oppose la plume aux plombs de la presse et qui admet implicitement que jamais la première ne perd sa vertu même quand elle véhicule des principes « immoraux et hétérodoxes », nous paraît en mesure d'éclairer le statut, voire la stratégie d'une majorité de productions « philosophiques clandestines » à l'âge classique.

On a parlé, par le passé, d'une écriture et d'une pensée persécutées contraintes à la dissimulation. Les faits, on a bien dû le constater, ne répondent pas vraiment à ce schéma : auteurs et copistes de manuscrits séditieux n'étaient inquiétés que si un projet éditorial pointait à l'horizon.

On a parlé surtout de « clandestinité », notion qui renvoie à celle de « secret » (*clam* : en cachette). Attachons-nous ici à bien peser les mots et à ne pas donner un sens politique trop fort à cet évitement, non d'ailleurs

1. Citée par Roger Chartier dans « Les pratiques de l'écrit », *Histoire de la vie privée* (dir. Ph. Ariès et G. Duby, t. III : *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Éditions du Seuil, 1986, p. 125.

2. *Ibid.*

forcément stratégique, de la censure. L'imprimé seul était sujet à réglementation et représentait un véritable enjeu politique et une possible offense dans l'ordre symbolique, aux yeux des gérants ecclésiastiques et séculiers de l'espace public comme aux yeux de tout un chacun. L'allusion de Di Strata à la prostitution, par définition publique et intéressée, est bien parlante. L'écrit manuscrit, quant à lui, même largement distribué, jouissait d'une sorte de virginité symbolique. Il était perçu comme une excroissance de la sphère du privé. Comme tel, il ne pouvait avoir la même densité « ontologique », ni par conséquent la même nocivité sociale qu'un livre ou un libelle imprimé même moins audacieux (*Les Mœurs* de Toussaint, par exemple). Comme le disait Tartuffe,

« Le scandale du monde est ce qui fait l'offense,
Et ce n'est pas pécher que pécher en silence »
(Molière, *Tartuffe*, IV, sc. 5, v. 1505-1506).

En définitive, les pensées philosophiquement et religieusement coupables que l'on confiait quelquefois au manuscrit, sous l'Ancien Régime, ne représentaient pas une transgression objective. Pour mieux dire : leur transgression idéologique opérait en zone franche ou neutre, politiquement parlant ; elle apparaissait comme seulement *virtuelle*.

La comparaison avec la virtualité télématique est tentante et facile ; elle est cependant éclairante. Un article publié seulement sur un site WEB n'est pas perçu comme ayant le même degré d'être qu'un article de revue ; de même, certaines horreurs néo-nazies ou pédophiles qui circulent sur les réseaux ne suscitent manifestement pas, de la part des autorités publiques, les mêmes efforts de censure que dans le cas d'un livre ou d'un film³. Cet écart ne tient pas seulement à la difficulté technique d'un contrôle préventif et répressif dans le cas des nouveaux systèmes de communication, ni directement au fait que les « internautes », à l'instar de Boulainviller au début du XVIII^e siècle, ne fréquentent encore que « de petits sentiers inconnus à la multitude »⁴. Il y a bien, sur le fond, un problème de recon-

3. Un exemple récent, en France, a récemment apporté la confirmation qu'un livre touchant la religion, en l'occurrence un livre de photographies représentant des scènes très modernisées de l'Évangile, pouvait déclencher un processus de censure : *I.N.R.I.* de S. Bramly et B. Rheims (Albin Michel, 1998), après la plainte d'un prêtre (intégriste), fut interdit d'exposition en librairie par un juge de Bordeaux. Les auteurs ont ici habilement joué des ressorts de la provocation et de l'interdiction pour promouvoir un insipide produit de consommation « artistique ».

4. *La Quintessence des nouvelles*, 19 février 1722, n° 15 (page unique). Nous citons ce témoignage concernant les sentiers manuscrits de Boulainviller dans les *Notes brèves* de la section *Notes et documents*.

naissance et de validation symbolique. L'information télématique n'est pas encore constituée comme vraiment réelle, comme une dimension de l'espace public nécessitant une prise en charge politique.

Néanmoins, on peut n'apparaître que comme un danger virtuel et être objectivement fort nocif. Quelque passifs que fussent les pouvoirs, au XVIII^e siècle, devant la prolifération d'idées qui se répandaient souvent par la voie manuscrite, ces idées ont su imprégner les mentalités, devenir des forces, s'imposer aux foules et finalement influencer sur le cours de l'histoire⁵. Que cela ne se soit pas toujours fait « clandestinement », mais avec le concours d'un certain aveuglement ou d'une complicité tacite de la part des pouvoirs, et encore avec le concours du commerce et de la curiosité en matière de « méchants livres », ne retranche rien – bien au contraire – à l'intérêt que présentent ces écrits discrets et furtifs qui font l'objet principal de *La Lettre clandestine*. Le problème n'est que de savoir si tout ce qui fut hétérodoxe et a circulé en manuscrit, à l'époque qui nous intéresse, doit être pris en compte dans nos recherches.

La question de « l'identification du texte clandestin aux XVII^e et XVIII^e siècles » était justement au cœur de la dernière journée de Créteil (15 mai 1998). On en trouvera les Actes, réunis par Geneviève Artigas-Menant et Antony McKenna, dans la seconde partie de ce numéro. Nous laissons les lecteurs juges d'apprécier si la question a été levée, mais l'on ne contestera pas qu'elle fut agitée de bien des façons et qu'elle s'est épurée de quelques scories. En première partie de ce volume, aucune surprise : nos lecteurs retrouveront les rubriques auxquelles ils sont maintenant accoutumés. Remarquons au passage, au détour de la bibliographie, la remarquable explosion de travaux parus sur les libertins et le libertinage depuis un an : symptôme de décadence “fin de siècle”, ou nostalgie envahissante d'un monde qui n'était pas encore écrasé par une illusion de transparence et une normalité anti-normative ?

Profitons enfin de l'occasion que nous donne la rédaction de cet éditorial pour rappeler que *La Lettre clandestine*, devenue une véritable revue, nécessite le soutien financier d'abonnés plus nombreux et celui, qualitatif, d'informateurs et de collaborateurs également plus nombreux. Appel est donc lancé à tous ceux qui souhaitent nous voir perdurer.

Alain Mothu
(Université de Paris IV, CELLF 17-18)

5. Voir ce qu'en dit Jean Mesnard dans *La Culture du XVII^e siècle*, Paris, P.U.F., 1992, p. 635.